

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE WEMOTACI
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DES ATIKAMEKW DE
WEMOTACI

représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA

représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Wemotaci pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 915 530\$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 161 800 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 476 076 \$ pour le Canada.

ii) 439 454 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 84 136 \$ pour le Canada.

iv) 77 664 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

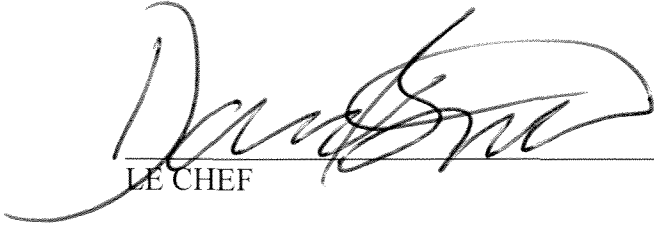
« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,


LE CHEF

25.03.2014
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,


LE SOUS-MINISTRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

11.03.2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

28 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	476 076 \$
Québec	439 454\$
Total	915 530 \$
Coûts estimés	
Salaires	608 330 \$
Charges sociales	93 000 \$
Commission santé sécurité	4 000 \$
Assurances	2 000 \$
Énergie	500 \$
Électricité	11 000 \$
Entretien et réparation	22 000 \$
Frais de formation	800 \$
Frais de détention	4 500 \$
Frais de voyages et d'hébergement	9 000 \$
Frais d'administration	77 000 \$
Honoraire professionnel	8 500 \$
Honoraires et vérification comptables	16 200 \$

Frais bancaires	8 000 \$
Location d'équipements	2 300 \$
Matériels	2 500 \$
Papeteries de bureau	1 500 \$
Sous-traitants	1 600 \$
Taxes et permis	800 \$
Télécommunications	20 000 \$
Transports	16 000 \$
Uniformes et équipements	6 000 \$
Total	915 530 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	84 136 \$
Québec	77 664 \$
Total	161 800\$
Coûts estimés	
Remplacement de véhicule	100 000\$
Formations	22 000 \$
Achat d'équipements de police	39 800 \$
Total	161 800 \$